

**FR**

*Clause de non-responsabilité:*

*La DG Concurrence met à la disposition du public, dans un souci de transparence accrue, les renseignements communiqués par les parties notifiantes dans la section 1.2 du formulaire CO. Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables, et leur teneur ne préjuge nullement la position de la Commission sur l'opération envisagée. La Commission ne peut pas davantage être tenue pour responsable des renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient.*

**M.7149 - LA BANQUE POSTALE / SNCF / SOFIAP**

**SECTION 1.2**

**Description de la concentration**

SNCF et La Banque Postale, filiale du groupe La Poste, ont notifié à la Commission européenne un changement de contrôle de la SOFIAP conduisant à l'acquisition par La Banque Postale et SNCF Habitat du contrôle conjoint de la SOFIAP.

La concentration envisagée entre dans le champ d'application du Règlement CE N° 139/2004.

Les parties à l'Opération sont :

- La Banque Postale, entreprise principalement active dans le secteur de banque de détail;
- SNCF, entreprise principalement active dans le transport de voyageurs et de marchandises;
- La SOFIAP, entreprise active dans la distribution de prêts et d'assurance principalement à destination des salariés de SNCF. »